



**TRIMESTRIEL N°165
JUIN 2017**

**ORGANE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIERE DES PYRENEES ATLANTIQUES**

Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – CCP Bordeaux 1454.82 B
C. Paritaire des Publications N° 0618 S 07945 – Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE
Dispensé de timbrage à MOUGUERRE PPDC PRESSE – Distribué par la poste – **Déposé le 30 juin 2017**
Site Internet : <http://64.force-ouvriere.org/>

L'ECHO FO

des Pyrénées-Atlantiques

EDITORIAL : Représentativité 2013-2016 : Un bon début pour FO dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les résultats sont tombés début mai pour le décompte 2013-2016 de la représentativité des Organisations Syndicales. Au niveau national, le score de FO est relativement stable avec 15,59% contre 15,94% en 2012 (mesure de l'audience 2009-2012).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, nous réalisons 16,39 %, soit presque un point de plus que la moyenne nationale.

Ce score tient compte des élections professionnelles dans le privé, du scrutin dans les Très Petites Entreprises (TPE) et des élections dans les chambres d'agriculture.

En 2012 (première année où la représentativité était établie), les votes avaient été comptabilisés au niveau régional, mais en 2016 (décompte 2013-2016) ils l'ont été par département, ce qui sert notamment à la répartition des sièges pour désigner les Conseillers Prud'homaux.

Sur ce point, c'est le statut quo dans notre département, puisque nous conservons nos 10 sièges, sauf qu'ils sont répartis différemment entre les deux Conseils (6 à Pau et 4 à Bayonne contre 8 à Pau et 2 à Bayonne auparavant).

Il nous faut maintenant poursuivre et amplifier le travail entamé, continuer à nous développer où nous sommes présents, mais surtout nous implanter où nous ne le sommes pas.

Et cela passe par l'implication de chacun, notamment en participant à la négociation des protocoles préélectoraux.

Sur ce sujet, un premier stage de formation va être organisé du 5 au 7 juillet prochains à Bérenx, d'autres suivront dès le début d'année 2018.

Concernant les élections professionnelles dans le secteur privé (CE et DP), je vous demande de bien vouloir transmettre systématiquement vos listes de candidats à l'Union Départementale avant de les déposer (accompagnées du protocole d'accord préélectoral).

Il ne s'agit bien évidemment pas de faire de l'ingérence dans le fonctionnement des Syndicats, mais simplement de vous apporter notre aide suite aux multiples changements intervenus en matière d'élections des représentants du personnel, principalement via la Loi Rebsamen (proportionnalité hommes/femmes et alternance des sexes). Cela nous permet aussi de savoir qu'il y a des élections dans telle ou telle entreprise.

Je ne peux évidemment pas conclure cet édito sans vous souhaiter, à toutes et tous, de bons congés et vous inviter à vous reposer pour être en mesure d'organiser la résistance dès la rentrée, et peut-être même avant...(voir le menu en page 2)

Meilleurs sentiments syndicalistes.

H. LARROUQUERE

CODE DU TRAVAIL : MORT SUR ORDONNANCES !

Le gouvernement veut adopter pendant l'été des ordonnances qui aggravent encore la loi El Khomri et la loi Rebsamen.

VOICI DONC LE MENU PRÉSIDENTIEL :

Le contenu des ordonnances

⇒ **Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise.**

Les salaires et les classifications, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourront être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des conventions collectives de branches.

En cas d'opposition syndicale, M. Macron prévoit d'instituer le « référendum » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures.

⇒ **Les Institutions représentatives du Personnel seraient fusionnées et réduites, quelle que soit la taille de l'entreprise.**

⇒ **Les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement illégal seraient plafonnés.**

Mais le président Macron ne veut pas s'arrêter là !

Après s'être attaqué au Code du travail, M. Macron a prévu de s'attaquer à la Fonction Publique, à l'Assurance Chômage, à la Sécurité sociale, aux régimes de retraites... Son programme prévoit en particulier :

- ⇒ La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ;
- ⇒ Imposer 2 milliards par an d'économies aux collectivités territoriales et privatiser des pans entiers de leurs missions.
- ⇒ La destruction du statut de la fonction publique et du code des pensions civiles et militaires.
- ⇒ La généralisation du salaire au mérite chez les fonctionnaires pour s'assurer de leur « docilité ».
- ⇒ Donner une autonomie complète aux établissements scolaires pour qu'ils soient gérés comme des établissements privés, ce qui signifierait la fin de l'école républicaine, la même pour tous sur tout le territoire.
- ⇒ Supprimer les cotisations sociales et les basculer vers la TVA et la CSG, c'est-à-dire remettre en cause le fondement même de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage : leur gestion paritaire. Ils en prendraient le contrôle total pour mieux favoriser les assurances privés.
- ⇒ Sous prétexte de les « unifier », Macron veut détruire tous les régimes de retraite existants et les fusionner dans un « régime par points », ce qui signifierait une baisse considérable des pensions de retraite. Sauf pour les quelques privilégiés qui peuvent se financer une retraite privée par capitalisation.

Empêcher les ordonnances aujourd'hui, c'est interdire la mise en œuvre de la casse sociale prévue par Macron demain.

L'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE des Pyrénées-Atlantiques appelle donc tous les salariés à préparer la **RÉSISTANCE !**

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU DE L'UD

Lors de la réunion de la Commission Exécutive de l'Union départementale FO des Pyrénées-Atlantiques qui s'est tenue le 28 avril dernier à Bidart, en présence de Jean-Claude MAILLY, il a été procédé au renouvellement du Bureau de l'UD, suite au départ en retraite de notre camarade Ramuntcho PEREZ, Secrétaire Général en titre.

Après l'élection de la nouvelle équipe, tous les membres de la CE ont partagé un moment de convivialité avec Ramuntcho, moment qui, n'en doutons pas, ne sera pas le dernier.

« Au nom de tous les membres de la CE, et même de tous les membres des Syndicats FO du département, je tiens à remercier Ramuntcho pour son engagement militant sans faille, sa droiture, sa camaraderie, son humilité et sa simplicité » (Hervé LARROQUERE).

Le nouveau Bureau :

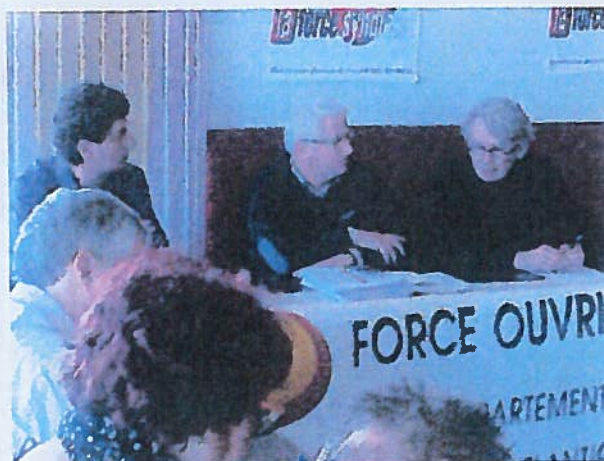
Secrétaire Général : Hervé LARROQUERE

Secrétaires Adjointes : Jean BERNET
Bernard MOUCHET

Trésorier Général : Jean BERNET

Trésorier Adjoint : Yannick HERVOUET

Membres : Jacques CLAVE
Roger ETCHEGARRAY
Claudine MILOX



RÉSULTATS ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ARKÉMA - Mont (15-6-2017) : CE (252 salariés) **FO 21,22% (1 élu)** - CGT 41,86% (3 élus) - CFDT 23,39% (1 élu) - CGC 12,39% (1 élu)

BABYBOTTE - Sauvagnon (14-2-2017) : DP (35 salariés) **FO 100% (1 élu)**

BONCOLAC - Bonloc (13-6-2017) : CE (120 salariés) **FO 74,32% (3 élus)** CGT 25,68% (1 élu)

CHRONOPLUS - Bayonne (18-5-2017) : CE (307 salariés)
FO 49,72% (3 élus) CGT 24,48% (1 élu) CFDT 25,80% (1 élu)

EXAMÉCA - Serres-Castet (9-5-2017) : CE (380 salariés)
FO 84,15% (5 sièges) CGT 11,27% (pas de siège) CFDT 4,58% (pas de siège)

EEAP LA ROSÉE - Banca (23-5-2017) : DP (43 salariés) **FO 83,72% (2 sièges)**
LAB 16,28% (pas de siège)

FORMATIONS SYNDICALES 2018

Pour permettre à l'Union Départementale FO des Pyrénées-Atlantiques d'établir la liste des stages syndicaux pour 2018, il est souhaitable que nous sachions quels sont les besoins des adhérents et militants en matière de formation syndicale parmi les stages proposés dans le tableau plus bas.

La Confédération nous demande de lui faire remonter notre plan de formation avant le 20 septembre 2017.

Il est donc impératif que les Secrétaires de Syndicats ou de Sections Syndicales, les Délégués Syndicaux et Délégués du Personnel nous fassent remonter leurs propres besoins ou ceux de leurs adhérents pour le 15 septembre 2017 au plus tard.

Pour ce faire, vous pouvez contacter Brigitte au Secrétariat de l'UD, par téléphone (05-59-55-04-54) ou par mail (udfo64brig@wanadoo.fr).

Intitulé du stage	Durée	Condition(s) à remplir par le stagiaire
Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	5 jours	Manifester un intérêt pour l'action syndicale
S'organiser	5 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - être Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier ou Trésorier adjoint de son syndicat ou de sa section syndicale
Négociier	3 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - s'adresse principalement aux Délégués syndicaux et aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT se retrouvant en situation de négociation
Découvrir l'économie	3 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO
Connaître ses droits	3 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - réservé en priorité aux Délégués du personnel, aux membres d'un CHS-CT, ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé
Connaître ses droits 2	5 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - avoir effectué le stage Connaître ses droits
Conseiller du salarié	2 jours	Etre Conseiller du salarié
Communication orale	3 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - concerne les militants ayant une expérience syndicale confirmée (DS, Secrétaire de syndicat)
CHS-CT	5 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - être représentant du personnel au CHSCT ou délégué du personnel dans une entreprise de moins de 50 salariés
CE	5 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - être membre titulaire du CE - inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS
Trésorier de syndicat	2 jours	- avoir effectué le stage Découverte de FO - Etre Trésorier ou Secrétaire de syndicat - concerne les Syndicats ayant moins de 2 000 € de ressources
Mieux connaître son mandat de Délégué du Personnel	2 jours	- à destination des Délégués du Personnel
Négociation du protocole d'accord préélectoral	3 jours	- formation dédiée à la stratégie électorale, à destination des négociateurs de protocoles d'accords préélectoraux (campagnes électorales, négociation de protocole, campagne de vote, etc...)